

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPORTUNITÉ DE PRIVILÈGES À LA MATERNITÉ POUR LES TRAVAILLEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée le 17 avril par l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, j'ai donné hier un bref compte rendu quant à la date à laquelle le gouvernement se propose de ratifier la convention relative à la protection de maternité adoptée par le BIT. La convention en question accorde aux mères le droit d'obtenir un congé de maternité sans perdre leur emploi et de recevoir un montant en espèces et d'obtenir certains avantages médicaux accordés sur les fonds publics ou au moyen d'un régime d'assurance. La convention ne précise pas les méthodes qui permettront aux pays co-signataires de donner suite à ces exigences. Comme la convention est censée relever en partie de l'autorité du Parlement et en partie de celle de l'Assemblée législative des provinces, la ratification ne pourra être envisagée qu'une fois que les provinces auront donné force de loi à cette convention au moyen d'une mesure législature.

Monsieur l'Orateur, deux provinces seulement ont des lois qui permettent de prendre un congé de maternité et qui interdisent le renvoi à cause de grossesse. Deux autres provinces prévoient l'adoption de règlements en la matière mais sans plus. Les lois de ces deux provinces ne sont donc pas encore exécutoires. Nous préconisons leur ratification et œuvrons à cette fin.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Serait-il régulier, monsieur l'Orateur, de demander quelles sont ces provinces?

M. l'Orateur: Je crains que non.

LA NAVIGATION

CHURCHILL—LA PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné les nombreuses demandes qui sont soumises depuis plusieurs années pour prolonger la saison de la navigation au port de Churchill, le ministre peut-il nous donner l'assurance que son ministère a conscience des avantages que cela représenterait?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): J'en suis fort conscient, monsieur.

[M. l'Orateur.]

Je suis allé moi-même faire une reconnaissance dans le détroit d'Hudson pour voir s'il y avait moyen de faire quelque chose.

M. Simpson: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre pourrait-il alors nous dire sur quoi était fondée la réponse qu'il a donnée, dit-on, lors de sa récente visite à Churchill lorsqu'on lui a demandé si son ministère pouvait prendre des mesures à ce sujet? On rapporte qu'il a répliqué que son ministère ferait quelque chose si on lui signalait la situation: «Je suis certain qu'il ferait quelque chose.»

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste après cette entrevue que je me suis rendu au détroit d'Hudson.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA PROTECTION DU RÉSEAU DE VOIES FERRÉES DES PRAIRIES CENTRE L'ABANDON DES EMBRANCHEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Puis-je poser une question à notre aimable ministre des Transports? Le ministre sait-il que le décret du conseil adopté le mois dernier établissant le réseau de voies ferrées des Prairies protégé contre l'abandon des embranchements s'écarte très sensiblement de l'annonce que le ministre a faite?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Non seulement je le sais, mais j'en rougis. On a corrigé cette erreur, j'ai du moins prié mes collègues de la corriger. Je leur fais confiance pour me rendre mon intégrité.

M. Schreyer: J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'adopter un décret supplémentaire du conseil ou un décret atténuant?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, il faudrait un décret atténuant. En toute sincérité, je regrette cette erreur. J'en prends la responsabilité parce que je n'ai pas examiné d'assez près les recommandations en regard de la carte. Cela se produit parfois quand un grand nombre de ces recommandations contiennent beaucoup de détails; on les croit parfaites, mais quelquefois, elles ne le sont pas. J'en assume tout le blâme. Si l'erreur n'a pas déjà été corrigée, j'ai assez confiance en mes collègues pour être certain qu'elle le sera.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je voudrais demander au ministre s'il a déjà nommé certaines personnes à la nouvelle